



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exploitations agricoles en difficulté

Question au Gouvernement n° 3908

Texte de la question

EXPLOITATIONS AGRICOLES EN DIFFICULTÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, il y a un peu plus d'un mois, sous l'impulsion d'André Chassaigne, cinquante-trois parlementaires, députés et sénateurs, faisant abstraction de leurs différences et de leurs orientations politiques, tous élus de territoires de montagne, vous ont interpellé sur la situation de l'agriculture, et notamment de l'élevage.

Aujourd'hui, je souhaite de nouveau vous faire part de nos inquiétudes et de l'urgence d'agir. À défaut de prix rémunérateurs par rapport aux coûts de production, face à la répétition et à l'aggravation des aléas climatiques et des crises sanitaires, bon nombre d'exploitations agricoles sont en sursis.

Les éleveurs sont particulièrement touchés dans les filières de l'élevage bovin ou ovin, laitier comme allaitant ; près de 2 000 exploitations disparaissent chaque année dans le plus grand silence. Avec elles, ce sont des activités et des services essentiels à une ruralité vivante qui sont en passe de disparaître car, au-delà de la production, les exploitations agricoles regorgent de biodiversité et façonnent les paysages ouverts.

C'est pourquoi nous formulons plusieurs demandes : que les éleveurs conservent, à leur niveau actuel, les aides couplées du premier pilier de la PAC ; que les handicaps naturels des territoires continuent d'être compensés à travers une ICHN – indemnité compensatoire de handicaps naturels – forte ;...

Mme Emmanuelle Ménard. Tout à fait !

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. ...que la PAC rémunère l'ensemble des services environnementaux rendus par les exploitations familiales et herbagères ; que les principes de la loi ÉGALIM sur le juste prix soient réellement appliqués et que des contrôles soient effectués sur les pratiques de la grande distribution. L'urgence est là ; nos agriculteurs souffrent, dans un contexte d'agribashing, et nous déplorons bien trop de suicides !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.* – M. André Chassaigne applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Je voudrais d'abord souligner l'initiative du président Chassaigne et de beaucoup d'entre vous, sur tous les bancs, pour soutenir utilement le modèle d'élevage français. Ce modèle est souvent caricaturé par ceux qui oublient sa qualité et sa singularité par rapport à ce qui se pratique à l'étranger (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) et jettent ainsi l'opprobre sur ce qui fait partie de notre identité et dont nous pouvons être fiers, je veux parler de l'élevage

français.

En réponse à vos questions, je m'arrêterai sur deux points : d'abord la question du prix et de la juste rémunération des agriculteurs. On est agriculteur ou éleveur par passion ; mais la passion ne fait pas tout et ne doit aucunement occulter le sujet de la rémunération. La loi ÉGALIM était nécessaire et je salue le travail de cette assemblée qui a permis son adoption.

M. Pierre Cordier. La loi ÉGALIM ne fonctionne pas pour les éleveurs !

M. Julien Denormandie, ministre. Cependant, elle s'avère insuffisante pour garantir, jusqu'au bout, la juste rémunération de « cour de ferme ». C'est pourquoi, sous l'autorité du Premier ministre, nous avons mené avec ma collègue Agnès Pannier-Runacher de nombreuses réflexions associant plusieurs d'entre vous – je pense à Grégory Besson-Moreau notamment –, pour déterminer comment aller au-delà de cette loi. Un rapport très intéressant de votre collègue Thierry Benoît vient également de nous être remis sur le sujet.

Il nous faut absolument stopper ce jeu de dupes car il n'est pas possible d'exiger, d'un côté, plus de qualité de la part de l'élevage français et, de l'autre, de laisser perdurer la guerre des prix. C'est antinomique. Oui, nous irons plus loin que les objectifs de la loi ÉGALIM, nous nous y engageons.

Pour ce qui concerne la politique agricole commune, j'ai déjà largement exposé qu'elle était la méthode : tenir compte de la spécificité des territoires, notamment de montagne, prendre en considération la qualité – nous savons combien elle est essentielle dans les différentes filières, particulièrement dans le domaine de l'élevage –, le tout en favorisant la consultation et la concertation, là encore, je m'y engage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Je voudrais remercier le ministre de ses propos, saluer Thierry Benoit qui a rédigé un très bon rapport, et rappeler que le milieu agricole souffre beaucoup et a besoin de soutien. *(Mme Martine Wonner applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3908

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2021](#)